

A nos adhérents :

Vous pourrez lire ci-dessous la lettre d'envoi et le questionnaire que nous adressons aux candidats aux élections municipales.

Nous vous invitons à interroger les candidats de votre commune, notamment lors des réunions publiques qui auront lieu prochainement.

Voici, par exemple, le type de questions que vous pourriez leur poser :

1/ avez vous reçu le questionnaire ? oui /non (si non le voici : que chaque adhérent en tire un sur papier)

2/ quelle est votre positionnement ?

3/ que pensez-vous des propositions d'ESB (les voici; petit rappel : une négociation maxi ; l'étude sur la rupture ; la représentativité ; l'équité) ?

4/ que comptez vous faire une fois élu ?

5/ comptez vous répondre par écrit à ESB ?

Ceci devrait créer du débat entre les adhérents ESB, les candidats ou les élus sortants, et les autres participants aux réunions.

*Merci à tous !
Le CA d'ESB.*

Eau-Secours Briançonnais

Association Loi de 1901

Adresse postale :

Mairie 05220 Le Monétier les Bains

contact@eau-secours-brianconnais.fr

www.eau-secours-brianconnais.fr

Le 28 février 2014

Mesdames et Messieurs les candidats aux élections municipales et peut-être futurs délégués à la Communauté de communes du Briançonnais,

L'association **Eau Secours Briançonnais (ESB)** est une association de défense des usagers des services de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Indépendante des partis politiques et des exécutifs présents et à venir, ESB souhaite toutefois **inscrire les questions de l'eau et de l'assainissement au cœur de la campagne électorale et du débat citoyen.**

Pour ce faire nous demandons aux candidats aux élections municipales de préciser les politiques de l'eau et de l'assainissement qu'ils comptent conduire et de se positionner sur les questions et propositions émises par l'association. A cet effet, vous trouverez en document joint, une série de questions.

Sans présumer de votre élection au sein du conseil municipal, et que dans ce cadre vous soyez ou non délégué communautaire au sein de la CCB, les problématiques eau/assainissement seront toujours à l'ordre du jour dans la prochaine mandature.

Mesdames et Messieurs les candidats, nous sommes persuadés que l'intérêt des usagers des services de l'eau et de l'assainissement, mais aussi l'intérêt bien compris de nos collectivités, passe par la mise en acte d'un principe eau/assainissement « bien commun - bien public ». C'est la raison de notre intervention dans le débat public local.

Vos réponses sont attendues avec intérêt et seront rendues publiques.

Mais auparavant nous pouvons nous rendre disponibles pour des rencontres d'échange et de travail. Vous pouvez nous contacter par mail (contact@eau-secours-brianconnais.fr) ou par téléphone (06 76 29 37 74).

Vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Le Conseil d'Administration de l'Association Eau-Secours-Briançonnais.

Questionnaire destiné aux candidats aux élections municipales

(Vous pouvez inscrire vos réponses soit dans les cadres prévus à cet effet, soit sur un document annexe. Merci)

Politique de l'assainissement

Pour les habitants du Briançonnais, l'**assainissement** reste un problème majeur car le contrat et son avenant signés entre la CCB et la SEERC pénalisent lourdement les usagers et s'opèrent dans une opacité totale pour les citoyens.

A ce jour les Briançonnais n'ont pas connaissance des évaluations de la surfacturation par la SEERC au détriment des usagers. Elle pourrait être aux alentours de 1,5 millions d'euros par an, soit 37,5 millions d'euros sur l'ensemble du contrat !

Sous l'insistance de notre association, une renégociation du contrat de DSP est en cours. La SEERC a fini par donner des précisions sur ses comptes annuels à la CCB. Par ailleurs, le Conseil Communautaire a opportunément saisi la Commission d'arbitrage sur le prix de l'assainissement. Nous persistons dans notre demande d'abrogation de la clause financière de l'avenant n°1, clause du contrat qui garantit à la SEERC son chiffre d'affaires. Enfin il nous apparaît essentiel que l'ensemble des éléments du dossier soit porté à la connaissance des usagers-citoyens.

Veillez vous exprimer sur les points ci après :

1. Nous rappelons la position de l'association : obtenir une baisse significative du prix de l'assainissement. Mais, pour nous, l'objectif n'est pas le prix le plus bas mais un prix déterminé par un service de qualité au plus près des coûts réels.

Question 1 : *quelles actions comptez-vous entreprendre pour qu'aboutisse la renégociation en cours du contrat d'assainissement en faveur des usagers ? D'abord dans le cadre de la négociation actuelle, puis lors de la prochaine révision quinquennale (2016).*

Votre réponse :

2. Cela fait maintenant plus de deux années que la renégociation est engagée. Ce délai traduit la volonté de la SEERC de conserver ses avantages. La négociation actuellement en cours menaçant d'aller à l'échec, le préjudice pour les habitants étant exorbitant et insupportable, tout particulièrement en période de crise, nous pensons que le prochain Conseil Communautaire devra étudier une autre stratégie : rupture du contrat et retour en régie publique dans une économie générale plus favorable aux usagers.

L'argument souvent avancé de ne pas vouloir augmenter les impôts en cas de dédommagement de la SEERC, suite à la rupture de contrat, peut amener de fait les contribuables à payer par la redevance, des surcoûts bien supérieurs à ce que serait un éventuel impôt.

Question 2 : *Comptez-vous engager la CCB dans une étude objective et sérieuse, avec des experts indépendants, sur l'hypothèse d'un retour en régie par rupture du contrat de DSP ?*

Votre réponse :

3. Les usagers ont été déboutés pour chacun des différents recours juridiques qu'ils ont conduits, avec l'appui d'ESB, au motif que l'utilisateur « n'est pas partie au contrat de délégation ». Le ministère de la consommation que nous avons sollicité confirme que la collectivité contractante, ayant été élue, représente les citoyens. En termes juridiques, nos seuls interlocuteurs sont donc nos élus. Ces derniers vont-ils s'appuyer sur les citoyens ou faire une gestion technocratique ?

Question 3 : *Comptez-vous vous engager dans le renforcement de la démocratie en rendant active la commission de contrôle financier du contrat de DSP et en y intégrant un représentant à qualité de l'association des usagers ESB ?*

Votre réponse :

Politique de l'eau

Dans la CCB, il revient à chaque commune d'organiser le service d'eau potable, la communauté de communes n'ayant pas cette compétence. Pour l'eau, 12 communes sur 13 sont en régie municipale, une seule est en DSP.

Il nous paraît important d'interroger les candidats sur leur politique de l'eau et de placer celle-ci au cœur du débat citoyen.

4. Parce que le service de l'eau en régie municipale est souvent de meilleure qualité et de moindre coût pour les usagers,

Question 4 : *Allez-vous défendre fermement ce mode d'organisation en régie municipale du service de l'eau contre toute délégation au privé ? Confirmez vous la signature faite en 2007 par une délibération du CM de votre commune, de l'appel de Varages ?*

Votre réponse :

5. Vous n'ignorez pas que les règles de l'Union européenne conduisent à la concurrence généralisée, notamment en ce qui concerne les services publics. C'est ainsi que les régies municipales de l'eau sont menacées par les grandes sociétés de l'eau. Le renforcement de la solidarité intercommunale en matière d'eau serait un moyen de soutien logistique partagé (protection des captages, prévention des pollutions, prévention des pannes par interconnexion des réseaux, amélioration des rendements, mutualisation de matériels et de compétences, gestion des astreintes, groupement d'achat) et de la diminution du coût du service pour tous.

Question 5 : *Que comptez-vous faire pour soutenir nos régies de l'eau face à cette concurrence et pour conserver le service public généralement le plus favorable aux usagers ?*

Votre réponse :

6. En France, le service de l'eau est hélas fondé sur le principe de « l'eau paye l'eau ». Cela revient d'une part à faire payer les investissements par les usagers de l'eau exclusivement (notamment en regard de l'abonnement identique pour tous) alors que ces investissements devraient être financés par la collectivité territoriale, d'autre part à considérer le service de l'eau comme un service marchand.

Question 6 : *Comptez-vous agir pour faire modifier ce principe et ses conséquences ?*

Votre réponse :

Eau ou assainissement, remédier à des inégalités devant le service public

7. Parmi les inégalités et injustices, nous avons relevé la question des unités de logement, procédé pour le moins arbitraire, opaque, et pour lequel l'autorité organisatrice n'a pas les moyens du contrôle.

Question 7 : *Que proposez-vous pour pallier les inégalités de traitement, cause de mécontentement ?*

Votre réponse :

8. Il n'est pas acceptable, bien que cela soit parfois encore légal, que les usagers de certaines communes soient facturés au forfait. La généralisation des compteurs permettrait de placer les citoyens de la CCB en situation d'égalité devant le service public, mais aussi de réduire du même coup la consommation et les factures d'eau et d'assainissement.

Question 8 : *Quelle est votre position en la matière ?*

Votre réponse :

Démocratie

Certaines communes françaises se sont entourées de comités d'usagers des services de l'eau et/ou d'assainissement. Composée de citoyens volontaires puis tirés au sort, cette instance, différente des CCSP (Commission Consultative des Services Publics Locaux), est sollicitée préalablement aux délibérations annuelles, communales ou communautaires, sur la qualité, l'effectivité et le prix du service, mais aussi pour avis sur les choix qui se présentent en matière d'eau ou d'assainissement.

Question 9 : *Afin d'assurer une plus grande démocratie, comptez-vous vous entourer d'un comité d'usagers que vous sollicitez ?*

Votre réponse :

Merci !
